



Avis à Manifestation d'intérêt N°06/2025/CCI-BF/DG/DGA-SAS/DMG POUR LA CONSSTITUTION D'UNE BASE DE DONNEES DE FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES POUR L'ANNEE 2026

1. Dans le cadre de mise en œuvre de son Plan de Passation des Marchés publics (PPM) gestion 2025, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de la constitution d'une base de données des fournisseurs et prestataires de biens et services à consulter dans le cadre de ses procédures restreintes.
2. L'objectif principal de cet appel à manifestation d'intérêt est de disposer d'une base de données de fournisseurs et prestataires que la CCI-BF pourra consulter dans le cadre de ses procédures restreintes au titre de l'année budgétaire 2026.
3. Les prestataires, fournisseurs ou entrepreneurs, souhaitant être retenus dans cette base de données sont invités à manifester leur intérêt en déposant leur(s) pli(s) fermé(s) portant uniquement la mention « Avis à manifestation d'intérêt en vue de la constitution d'une base de données de fournisseurs et prestataires au profit de la CCI-BF ».
4. Peuvent soumissionner, les prestataires, fournisseurs ou entrepreneurs, ne figurant pas sur la liste des fournisseurs défaillants, et spécialiste dans les domaines ci-après :

Numéro du Lot	Domaine
1	Agence de publicité et de communication
2	Acquisition et déploiement de logiciels informatiques
3	Acquisition de mobilier de bureau
4	Acquisition de matériels roulants
5	Acquisition de fourniture de bureau
6	Acquisition de consommables informatiques
7	Acquisition de matériels informatiques
8	Acquisition de produits d'entretien et de nettoyage
9	Acquisition de divers outils de communication
10	Acquisition de billets d'avion
11	Acquisition d'assurances
12	Surveillance et gardiennage des locaux
13	Construction de bâtiments et travaux publics
14	Fourniture de pause-café et déjeuner
15	Entretien et réparation du mobilier de bureau
16	Entretien et réparation des matériels roulants
17	Entretien et réparation d'équipement de groupes électrogènes

18	Entretien et réparation des matériels informatiques
19	Entretien et réparation des climatiseurs
20	Entretien bâtiments
21	Entretien et réparation des installations d'électricité
22	Entretien et réparation des installations de plomberie sanitaire

5. La participation à la présente manifestation d'intérêts est ouverte aux entreprises remplissant les critères suivants :
- être légalement constituer ;
 - être du domaine indiqué par le présent avis à manifestation d'intérêt ;
 - disposer d'un agrément technique ou l'autorisation d'exercer dans le domaine s'il y a lieu.
6. La CCI-BF rappelle aux prestataires et fournisseurs qui ont déjà déposé des offres de service qu'ils ne sont pas dispensés de cette formalité, et devront produire un dossier composé de :
- une lettre de demande d'inscription adressée au Directeur Général de la CCI-BF précisant le lot et le domaine d'activités du candidat ;
 - une présentation de l'entreprise indiquant obligatoirement son adresse complète, sa situation géographique, ses qualifications et compétences dans le domaine d'intervention choisi, contact téléphonique permanent ;
 - une copie de l'agrément, attestation ou autorisation pour les domaines qui exigent la possession d'un tel document ;
 - une copie du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ;
 - une copie de la certification d'immatriculation Identifiant Financier Unique (IFU).
7. Les entreprises éligibles et désirant prendre part à cette consultation doivent déposer leur dossier sous plis fermé avec la mention « **Avis à manifestation d'intérêt en vue de la constitution d'une base de données de fournisseurs et prestataires au profit de la CCI-BF, préciser le(s) lot(s) concerné(es)** » au Service Approvisionnement et Passation de Marché sis Avenue de Lyon 01 BP 502 Ouagadougou 01 Tel : (+226) 25 30 61 14 / (+226) 25 30 61 15 Fax (+226) 25 30 61 16 au plus tard **le 16 décembre 2025 à 09h 00 minute GMT.**
8. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, la CCI-BF ne peut être tenue responsable de la non-réception de la manifestation.

Seydou TOU